



## **Retraites des salariés intermittents des spectacles : plus de bénéficiaires pour des pensions moins importantes au fil des générations**

Vincent CARDON

20 p., juillet 2017

coll. Culture chiffres, 2017-2

### **De plus en plus de retraités issus de l'intermittence**

En 2010, près de 13 800 individus ayant déclaré régulièrement des contrats à la Caisse des congés spectacles percevaient une pension de retraite. Le nombre d'intermittents des spectacles faisant valoir leur droit à la retraite au terme d'une carrière marquée par une alternance de périodes de travail et de chômage a fortement progressé depuis le début des années 1990 : ils étaient 200 environ à prendre leur retraite en 1989, plus de 400 en 1999 et près de 1 600 en 2009. Cette évolution accompagne l'expansion du régime de l'intermittence au cours des trente dernières années, qui s'explique à la fois par un phénomène générationnel (arrivée des baby-boomers aux âges actifs) et structurel (développement du contrat à durée déterminée d'usage constant au cours des années 1980-1990).

Les artistes forment la catégorie la plus nombreuse et ils sont près de 850 à prendre leur retraite en 2009, pour près de 250 ouvriers et techniciens intermittents.

### **Les intermittents partent à la retraite à 62 ans en moyenne et bénéficient d'une retraite à taux plein**

En 2009, les salariés intermittents des spectacles font valoir leur droit à la retraite à 62 ans en moyenne, soit une année plus tard que l'ensemble des salariés du régime général. Un peu plus d'un quart (28 %) prennent toutefois leur retraite à 65 ans et plus. Les femmes intermittentes liquident leur retraite à un âge moyen légèrement plus élevé que leurs homologues masculins (62 ans et 2 mois), une tendance comparable à celle observée dans l'ensemble du régime général.

C'est entre les différentes catégories professionnelles que l'on observe le plus de variations : les ouvriers salariés intermittents prennent leur retraite le plus tôt (60 ans et 7 mois en moyenne en 2009), les techniciens à 61 ans et 9 mois, et les artistes et cadres à 62 ans et 3 mois.

La grande majorité des intermittents (93 %) liquident leur retraite à taux plein, même si la part des retraités qui ne liquident pas à taux plein tend à augmenter : cela concernait 3 % des nouveaux retraités de 1995, et 7 % de ceux de 2009.

### **Baisse des pensions de retraite au cours des vingt dernières années**

En 2009, le montant moyen des pensions totales versées aux intermittents des spectacles retraités est de 18 180 euros annuels. Comparées aux pensions servies aux retraités du privé ayant effectué une carrière complète, ces pensions sont moindres (18 920 euros annuels en moyenne, 34 680 euros pour les cadres et 24 800 euros pour les professions intermédiaires).

Pour ce qui concerne les pensions versées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse, le montant annuel moyen est passé de 10 280 euros pour les nouveaux retraités de 1989 à 8 170 euros pour ceux de 2009, soit une baisse de 21 %. Ce sont les pensions en droit propre, directement issues du travail, qui ont le plus baissé parmi les composantes de la retraite. La part des avantages complémentaires et du minimum contributif, à l'inverse, a augmenté : elle représentait 18 % en moyenne de la retraite totale des retraités intermittents en 2009, contre 7 % pour ceux de 1989.

Cette baisse s'explique notamment par la baisse des salaires perçus sur une année (liée aux tensions sur le marché de l'emploi intermittent), par l'allongement progressif de la période de référence pour le calcul du salaire annuel moyen (passée de 10 à 25 ans) et par l'augmentation de la part du chômage dans l'activité et les revenus des intermittents (le nombre de trimestres validés au titre du chômage est passé en moyenne de 36 pour les nouveaux retraités de 1999 à 53 pour ceux de 2009).

### Des retraites complémentaires qui évoluent de façon plus contrastée

Les cotisations de retraites complémentaires sont gérées par deux organismes de gestion différents selon la catégorie professionnelle : l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) et par l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc). En 2009, les retraites complémentaires s'établissent en moyenne à 7 830 euros pour les cadres et à 5 450 euros pour les artistes et techniciens non-cadres. La retraite complémentaire, du fait de son mode de calcul et de son assiette qui diffère de la retraite de base et qui inclut notamment les indemnités chômage, évolue de façon différente selon les catégories professionnelles : elle baisse faiblement pour les artistes et les techniciens non cadres (-3%) tandis qu'elle chute (-23 %) pour les cadres, ce qui s'explique par une augmentation du nombre d'intermittents qui ne cotisent que très ponctuellement à la retraite des cadres.

### L'évolution des retraites traduit des inégalités intergénérationnelles et entre catégories professionnelles

La baisse des retraites des anciens salariés des spectacles traduit des inégalités non seulement intergénérationnelles mais également au sein d'un même flux, mesurées à l'aide du rapport interdécile qui évalue la distance entre les 10 % les plus favorisés d'une population et les 10 % les moins favorisés. Le coefficient qui sépare les retraités les plus favorisés des retraités les plus pauvres passe de 5 à 8 entre 1989 et 2009, un phénomène dû pour une large part à l'augmentation du nombre de pensions très faibles, ce qui peut être le signe tout à la fois d'une paupérisation d'une part croissante de la population intermittente, et celui d'un accès progressif à la protection sociale des franges les plus fragiles qui en étaient auparavant exclues.

Les montants moyens des retraites totales s'établissent à 26 300 € pour les cadres intermittents en 2009, 13 280 € pour les non-cadres, et 13 160 € pour les artistes. Sur la période 1999-2009, elles baissent toutes, mais dans des proportions différentes : -5 % pour les cadres, -7 % pour les non-cadres et -2 % pour les artistes. Si la tendance est à la baisse pour toutes les catégories, les retraites complémentaires compensent néanmoins des baisses plus sévères de la pension de base, notamment pour les artistes et les cadres.

### Des disparités importantes selon le sexe

Les inégalités intergénérationnelles et interprofessionnelles à la retraite se combinent avec des inégalités de genre. Les femmes représentent 33 % de la population intermittente retraitée, une proportion comparable à celle de la population active intermittente. Si les femmes liquident leur retraite à des taux identiques à ceux des hommes, l'écart de pension de la retraite générale est de 915 € en moyenne. Il reflète des différences de carrières salariales et la permanence d'inégalités de genre dans l'accès et l'exercice des différents métiers des spectacles, en particulier l'audiovisuel et le cinéma.



#### Ministère de la Culture

Secrétariat général - Service des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective et des statistiques

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>

[contact.deps@culture.gouv.fr](mailto:contact.deps@culture.gouv.fr)

01 40 15 74 38